

COMMUNE DE
BARFLEUR

Secrétariat ouvert du lundi au vendredi
De 8h à 12h
Correspondance BP 2-50760 Barfleur
Tél. 02 33 23 43 00 (lignes groupées)
Fax 02 33 23 43 09
E-mail : barfleur.vv@wanadoo.fr

ARRÊTÉ MUNICIPAL n° 2020-35-MM

Le Maire de BARFLEUR,

VU le Code de la Route et notamment l'article R 225

VU le Code des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2212-1 et L 2212-2

VU la demande faite par Madame Cécile BERNERON, à occuper temporairement le domaine public, devant le n° 17, Rue Varengue, afin d'exposer ses oeuvres, du 13 au 19 juillet 2020, les 25 et 26 juillet 2020, du 27 juillet au 1er août 2020 et du 10 au 16 août 2020.

ARRÊTE :

Article 1 : Le stationnement sera interdit sur 1 emplacement de parking, devant le n° 17, Rue Varengue, du 13 au 19 juillet 2020, les 25 et 26 juillet 2020, du 27 juillet au 1er août 2020 et du 10 au 16 août 2020.

Article 2 : La signalisation sera assurée par la Commune de Barfleur.

Article 4 : Le Maire de Barfleur et la Gendarmerie de Saint Vaast la Hougue sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté qui sera affiché conformément à la réglementation en vigueur.

A Barfleur, le 15 juillet 2020

Le Maire :



Michel MAUGER